



Arrêt de la révision du PLU par délibération du Conseil Municipal : 30 avril 2018



Septembre/Octobre 2018

Inventaire des zones humides

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

06 DEC. 2018

- Service Courrier -

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

Commune de Baucourt



Par Céline PETIZON et Maëva SUTY
celine.petizon@territoiredelbeaufr
Tél : 03 84 90 93 36

Belfort, le 31 mai 2016

Rapport d'investigations sur la commune de Beaucourt

Réf. 00/00
DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE
L'ENVIRONNEMENT, DU RISQUE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
Service des Ouvrages Hydrauliques, de l'Eau
et des Milieux Aquatiques

Inventaire des zones humides du Territoire de Belfort



La mission d'inventaire a débuté en 2013 à l'échelle départementale, avec des objectifs multiples pour le CD 90 :

- améliorer la connaissance sur les zones humides du département ;
- identifier des sites à enjeux et engager en parallèle de l'inventaire des actions de préservation et de restauration en lien avec les acteurs locaux ;

1.2. Objectifs de l'inventaire départemental mis en œuvre par le CD 90

La prise en compte des zones humides dans les documents de planification est devenue un élément déterminant dans la législation française (Art. L121-21 et L121-23 du Code de l'Urbanisme et disposition 4-09 du SDAQE 2016-2021) pour préserver les services rendus par ces milieux et pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000).

Les ZONES HUMIDES sont définies par la réglementation française comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » (Art. L.211-1 du Code de l'Environnement). Ces écosystèmes remplissent des fonctions bénéfiques aux sociétés humaines :

- **Fonctions hydrologiques**, en mimant l'effet d'éponges sur le bassin versant, les zones humides favorisent l'écrêtement naturel des crues, le soutien naturel à l'étiage, la recharge des nappes, la diminution de l'érosion des versants et des berges ;
- **Fonctions épuratrices**, en jouant le rôle de filtre et de « rein », les zones humides améliorent la qualité chimique et physique de l'eau ;
- **Fonctions écologiques**, en offrant des conditions essentielles aux cycles de vie de nombreuses espèces, les zones humides contribuent à la préservation de la biodiversité, au maintien des corridors écologiques et à la production de biomasse.

La prise en compte des zones humides dans les documents de planification est devenue un élément déterminant dans la législation française (Art. L121-21 et L121-23 du Code de l'Urbanisme et disposition 4-09 du SDAQE 2016-2021) pour préserver les services rendus par ces milieux et pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000).

1.1. Rappels des notions régissant les zones humides en France

1. Intérêts d'un inventaire des zones humides sur le Territoire de Belfort

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort (CD 90) réalise un inventaire départemental des zones humides. Suite à une première phase de pré-inventaire cartographique, des secteurs ont été identifiés comme potentiellement humides sur la commune de **Beaucourt**. Une phase de diagnostic terrain a donc été lancée au printemps 2016 pour vérifier le caractère humide des sites pré-identifiés. A ce titre, la commune de **Beaucourt** a été prospectée **fin avril 2016** par les agents du CD 90 en charge de l'inventaire. Cette note présente les résultats du diagnostic communal après un bref rappel des objectifs de l'inventaire et de la méthodologie employée sur le terrain.

- faciliter les démarches de planification urbaine des communes en leur apportant une information fiable ;
- identifier des sites dégradés sur lesquels pourront être menées des restaurations dans le cadre d'actions de compensation imposées par la Loi sur l'eau lorsqu'un projet impacte une zone humide ;
- apporter une information homogène sur l'ensemble du périmètre départemental.

Les travaux d'inventaire sont menés en concertation avec l'Animation Régionale sur les Milieux Humides (ARMH) qui collecte les données des différents inventaires menés sur la région et les met à disposition de tous via la base de données numérique en ligne SIGONE. Cet outil de gestion a pour vocation de faciliter et d'améliorer les démarches de préservation des zones humides régionales.

II. Rappels des conditions de réalisation de l'inventaire

II.1. Pré-inventaire cartographique des zones humides potentielles

L'inventaire a débuté par une phase de pré-inventaire cartographique des zones potentiellement humides, c'est-à-dire des secteurs où les conditions géomorphologiques et topographiques du milieu sont favorables à la formation de zones humides en l'absence d'intervention anthropique majeure. Ces secteurs ont donc une forte probabilité d'être des zones humides, telles que définies dans la réglementation, après vérification sur le terrain. Diverses sources de données ont été utilisées pour réaliser un pré-inventaire fin :

- compilation des données existantes sur les zones humides du département
- analyse de données cartographiques départementales donnant des indices sur la présence de zones humides
- la photo-interprétation de la végétation pour mettre en évidence des groupements végétaux indicateurs de zones humides
- l'outil LIDAR pour mettre en évidence des micro-reliefs susceptibles d'accumuler l'eau du bassin versant

Du fait de la richesse du département en zones humides potentielles (plus de 15 000 ha), ces secteurs ont été hiérarchisés en fonction des enjeux liés à la ressource en eau sur le département. Cette hiérarchisation permet de guider les efforts de prospection sur le terrain en ciblant les zones définies à enjeux moyens et forts. Les secteurs à enjeu faible ne sont pas diagnostiqués sur le terrain et restent donc classés en zones humides potentielles à la fin de l'inventaire. **Néanmoins cette donnée est un indice fort de présence de zones humides à ne pas négliger**, au besoin des études de terrain peuvent être menées sur des secteurs à enjeu faible ciblés.

- les zones humides effectives au sens réglementaire,

Cette carte identifie :
des zones humides à l'échelle du 1/11 000 à la suite de la phase de diagnostic terrain.
inventaire établissant les zones humides potentielles, le CD 90 fournit une cartographie
aux zones humides dans les PLU, en complément de la cartographie générale de pré-
Dans le cadre de l'assistance aux communes pour l'intégration des données relatives

II.3. Restitution des données à l'échelle communale

Le protocole départemental permet de confirmer le caractère humide d'un site
(conformément à la réglementation) et d'obtenir un zonage final fiable de la zone
humide à défaut d'une délimitation stricte. Des investigations plus poussées
concernant la délimitation, devront être mis en œuvre en cas de projet d'aménagement
soumis à la Loi sur l'Eau ou en cas de classement en secteur U ou AU sur zone humide
dans le PLU.

ne sont pas caractérisées sur le terrain.
Les zones sur lesquelles ont été identifiées des habitats naturels (par avis d'experts au
titre de diagnostics Natura 2000) qualifiés d'humides (H) d'après l'arrêté du 24 juin 2008
(modifié) sont automatiquement enregistrées en tant que zones humides effectives. Elles

pré-inventaire servent à définir le périmètre des zones humides effectives.
végétation sur le terrain ; quand cela n'est pas possible, les contours cartographiques du
Les contours sont uniquement redéfinis à partir de changements visuels nets de la
délimitées finement par la réalisation de plusieurs sondages comme précisé dans l'arrêté.
effectives, c'est-à-dire dont le caractère humide a été confirmé sur le terrain, ne sont pas
l'élaboration de dossiers « Loi sur l'Eau » réside dans le fait que les zones humides
La différence majeure avec la méthodologie réglementaire applicable lors de
90 en charge de l'inventaire.

Si le caractère humide est vérifié, une caractérisation de l'état de conservation de la
zone (fonctionnement, usages, atteintes, fonctionnalités) est réalisée par les agents du CD
définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié).

- si le profil de sol creusé à la tarière correspond à une morphologie indicatrice comme
OU
est composé d'au moins 50% d'espèces végétales indicatrices de zones humides
- le recouvrement d'une placette (surface fermée de sondage) représentative du milieu

humide si :
indispensables à la définition du caractère humide d'un site. Une zone est validée comme
améliorer le rendement de l'inventaire en se concentrant sur les informations
sur le terrain. Un protocole à visée opérationnelle a été mis en place par le CD 90 pour
relevés botaniques (entre les mois d'avril et d'octobre) et pédologiques sont réalisés
Pour vérifier le caractère humide d'une zone identifiée par le pré-inventaire, des

II.2. Méthodologie d'inventaire terrain des zones humides

- **les milieux humides potentiels** non diagnostiqués sur le terrain (si définis à enjeu faible dans le pré-inventaire ou si le site est trop difficilement accessible) ou avec un diagnostic indéterminé sur le caractère humide,

- et les **zones diagnostiquées non humides** au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié) après passage sur le terrain, incluant :

- les **zones hydromorphes à fonctionnalité hydraulique** (sols dont la morphologie correspond à une classe GEPPA non indicatrice de zone humide d'après l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié) mais dont les traces d'hydromorphie en profondeur et la proximité au réseau hydrographique témoignent de connexions avec la ressource en eau) *ex.* zone dont le sol présente des traits d'hydromorphie apparaissant entre 50 et 80 cm de profondeur et contiguë à une zone humide effective,
- les **anciennes zones humides probables** (remblayées, drainées, dégradées, ...).

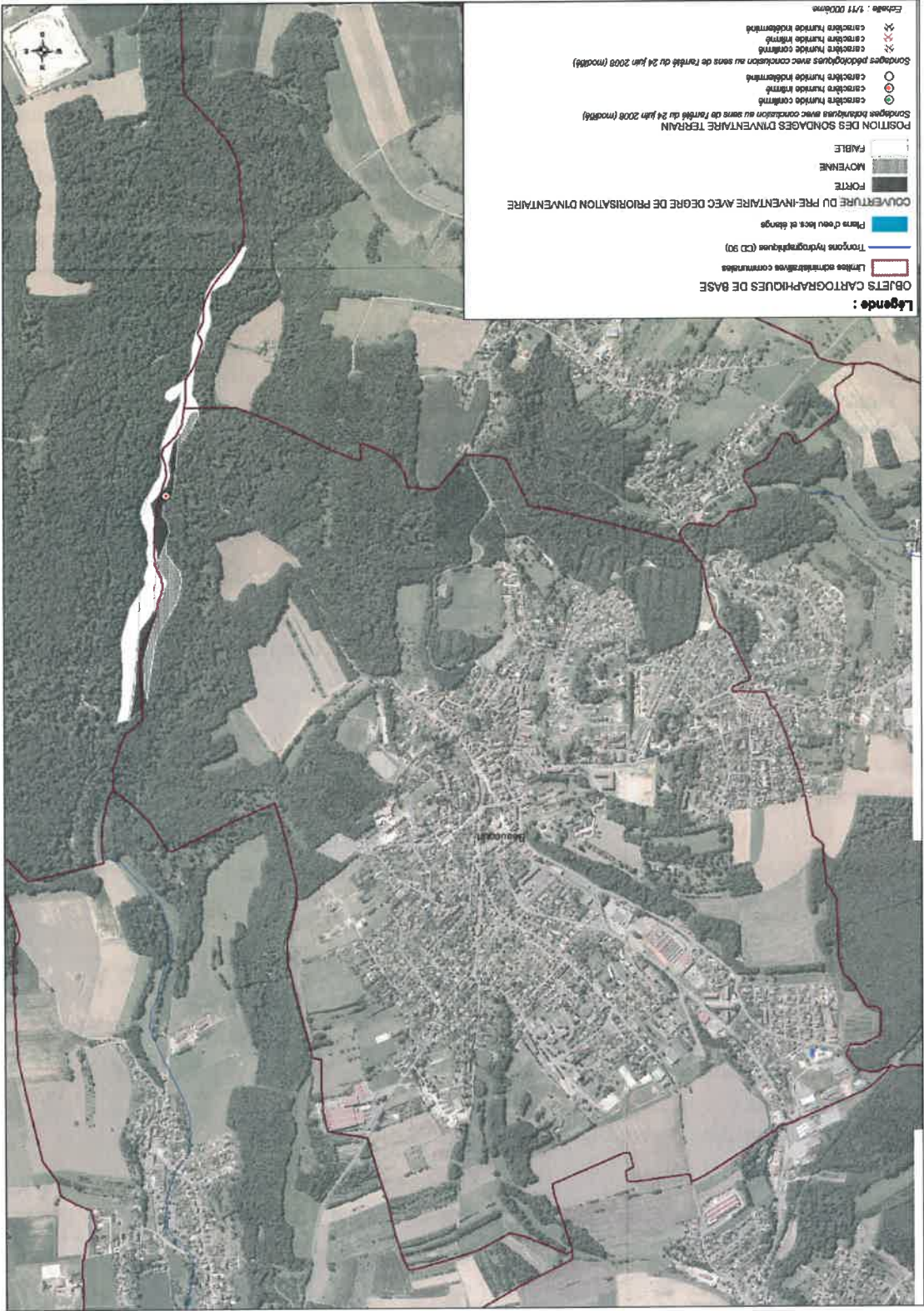
La densité de sondages réalisés sur ces différentes zones est représentée sur la carte permettant ainsi d'apprécier la finesse relative des diagnostics et des conclusions de terrain.

III. Résultats d'inventaire des zones humides sur la commune de Beaucourt

Suite à l'analyse complète de l'ensemble du département, la phase de pré-localisation a mis en évidence une seule zone humide potentielle présentant des enjeux moyens à forts sur la commune de Beaucourt. Ce site est localisé le long du sentier des Bornes, à la frontière administrative entre Montbouton et St-Dizier-l'Évêque (carte 1). L'outil LIDAR a détecté ce secteur en forêt humide de bois tendre, comme potentiellement accumulateur en eau compte-tenu de la topographie.

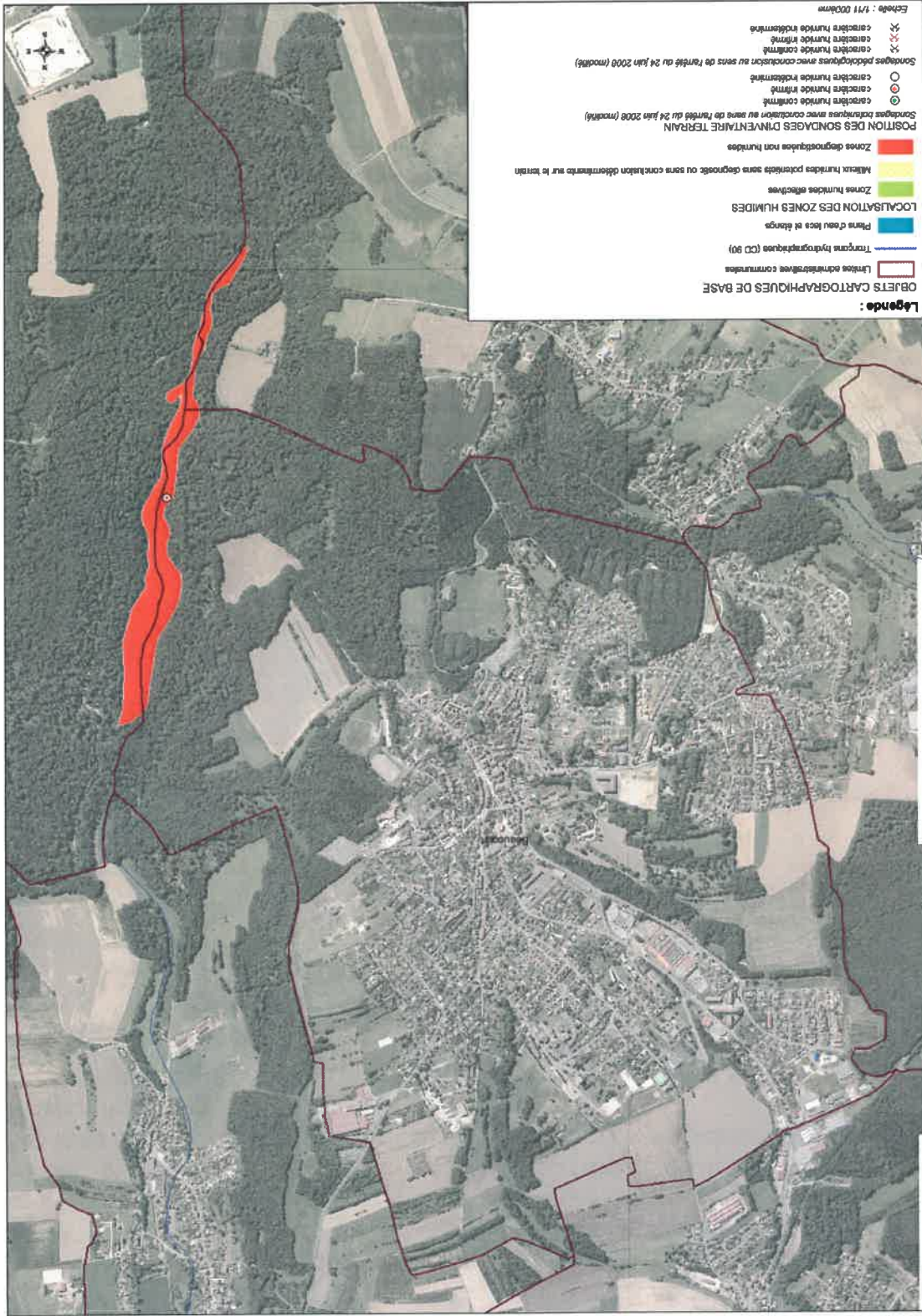
La faible proportion de zones humides potentielles détectées par le pré-inventaire sur la commune de Beaucourt s'explique par la présence de sols en majorité très perméables (Calcaires de Clerval de l'Oxfordien moyen, faciès séquanien). Toutefois certaines zones (à Marnes à Astartes du Kimmérien inférieur et à Calcaires marneux de Bonnevaux-le-Frœur de l'Oxfordien moyen, faciès argovien) confèrent des conditions ponctuelles plus favorables à la formation de zones humides. De plus d'autres paramètres (porosité...) peuvent localement assurer l'installation d'un tel écosystème. C'est pourquoi la formation d'une zone humide de manière très localisée, ayant pu ainsi échapper au pré-inventaire, n'est pas à exclure (malgré les très faibles probabilités d'occurrence d'un tel phénomène sur la commune).

Lors de la phase d'inventaire, les efforts de prospection de terrain sur la commune de Beaucourt se sont concentrés sur la zone humide potentielle détectée par le pré-inventaire (carte 1).



Carte 1: Efforts de prospection d'inventaire terrain sur la commune de Beaucourt guidés par la couverture de milieux humides potentiels du pré-inventaire

Un diagnostic botanique non concluant sur le caractère humide du site a été réalisé le 28 avril 2016 (voir carte 2, tableau 1 et annexe). La nature du milieu n'a pas permis la réalisation d'un sondage pédologique, en effet la roche affleurante ne permet pas la réalisation d'un profil de sol. L'ensemble de la zone a été prospectée et l'homogénéité de la végétation a permis de conclure que la zone en question n'est pas humide. Malgré une topographie favorisant l'accumulation d'eau, la nature calcaire dominante du sol ne semble pas conférer les conditions d'imperméabilité nécessaires à la formation d'une zone humide.



Carte 2: Résultats d'inventaire des zones humides sur la commune de Beauport

Conclusion

Les investigations sur la commune de Beaucourt ont mis en évidence l'absence de zones humides malgré l'identification d'une zone humide potentielle lors de la phase de pré-inventaire. La géologie karstique défavorise en effet l'installation d'une zone humide et explique les résultats de prospection sur le terrain.

